

**Convention de soutien conjoint
pour les « compagnies à rayonnement suprarégional et international »**

Période 2012-2014

entre

La Ville de Genève

représentée par

Sami Kanaan

Conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport

(ci-après « la Ville »)

La République et canton de Genève

représenté par

Charles Beer

Conseiller d'Etat chargé du département
de l'instruction publique, de la culture et du sport

(ci-après « le Canton »)

Pro Helvetia, Fondation suisse pour la culture

représentée par

Pius Knüsel, Directeur

Felizitas Ammann, Responsable de la division danse

(ci-après « Pro Helvetia »)

La Compagnie La Ribot

représentée par

Maria Ribot, Directrice artistique

Véronique Ferrero Delacoste, Présidente

(ci-après « la Compagnie La Ribot » ou
« la Compagnie »)

1. Préambule

La Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia, les Cantons et les Villes de Suisse, considérant les qualités que peut avoir une collaboration conjointe en matière de soutien aux créations d'œuvres artistiques et à la diffusion de ces œuvres,

s'engagent à développer un principe de convention de soutien conjoint au bénéfice de compagnies de danse de notre pays.

L'objectif poursuivi est de renforcer le développement artistique et la promotion des compagnies qui en bénéficient et de favoriser leur rayonnement en Suisse et à l'étranger.

Cette convention témoigne de la confiance des trois instances subventionnantes à l'égard des compagnies bénéficiaires. Elle exprime une vision commune et la volonté de développer une meilleure coordination des moyens investis.

Les compagnies partenaires d'une convention de soutien conjoint bénéficient de moyens financiers constants pendant trois ans pour effectuer l'ensemble de leurs activités, sans être contraintes aux procédures habituelles des requêtes en soutien financier ponctuel. Cette sécurité et cette liberté permettent une projection à plus long terme et favorisent le travail de recherche et d'expérimentation. Les compagnies ont par ailleurs la possibilité de constituer ou de consolider autour d'elles une équipe administrative et artistique.

Dans le cadre de la convention de soutien conjoint, la Fondation Pro Helvetia intervient à titre subsidiaire aux soutiens apportés par le Canton et la Ville concernés. Elle apporte un soutien renforcé aux représentations des compagnies considérées, en dehors de leurs frontières linguistiques et à l'étranger.

Vu

- la loi Fédérale concernant la Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia, du 17 décembre 1965 (RS 447);
- la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 (B6 05);
- la loi sur l'accès et l'encouragement à la culture, du 20 juin 1996 (C3 05);
- la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005 (D1 11);
- les statuts de la Compagnie;

Vu

- le projet commun de la Ville, du Canton et de Pro Helvetia, Fondation suisse pour la culture visant à soutenir une compagnie à rayonnement suprarégional et international remplissant les critères de qualité définis conjointement;

Vu

- que la Compagnie La Ribot répond aux conditions suivantes :
 - une production régulière de spectacles;
 - l'organisation de tournées en Suisse et à l'étranger;
 - une structure d'organisation permanente;
 - un travail de création artistique de qualité, novateur, qui a le potentiel nécessaire pour s'imposer,

la Ville, le Canton, Pro Helvetia et la Compagnie La Ribot conviennent de ce qui suit.

2. Objet de la convention

La présente convention règle :

- a) le soutien de la Ville, du Canton et de Pro Helvetia en faveur de la Compagnie La Ribot pour promouvoir son développement artistique, favoriser son rayonnement et sa notoriété en Suisse et à l'étranger;
- b) les engagements de la Compagnie La Ribot pendant la durée de validité de la convention.

La division danse de Pro Helvetia est l'interlocuteur de la Compagnie La Ribot pour toutes ses éventuelles questions.

3. Engagement des subventionneurs

3.1. Engagements financiers du Canton et de la Ville

Le Canton s'engage à verser une subvention annuelle de 80'000 F pour les années 2012 à 2014.

La Ville s'engage à verser une subvention annuelle de 80'000 F pour les années 2012 à 2014.

Ces montants seront versés sous réserve du vote du budget de l'année de référence par le Grand Conseil et par le Conseil municipal et d'événements exceptionnels ou conjoncturels pouvant survenir.

Les versements seront effectués en deux tranches : 50% de la subvention du Canton et 75% de la subvention de la Ville en janvier, 50% de la subvention du Canton et 25% de la subvention de la Ville en juillet de chaque année.

3.1.2. Subventions en nature

La Ville peut faire bénéficier la Compagnie La Ribot de subventions en nature qui peuvent prendre la forme de rabais sur la location de salles, de mise à disposition gratuite de locaux, de matériel technique, de personnel de salle, etc.

3.2. Engagements financiers de Pro Helvetia

Pro Helvetia s'engage à soutenir les représentations de la Compagnie La Ribot dans d'autres régions linguistiques en Suisse et à l'étranger par une contribution annuelle de 100'000 F pour les frais de tournées ainsi que les frais de fonctionnement liés aux tournées. Ce montant sera versé à hauteur de 80% en janvier et de 20% en novembre de chaque année.

Lors de tournées dans d'autres régions linguistiques en Suisse, la contribution de Pro Helvetia couvre les frais de voyage, de transport et d'hébergement, ainsi que les per diems.

En outre, la Compagnie a la possibilité d'obtenir des moyens supplémentaires de Pro Helvetia dans le cadre de projets propres de la fondation ou des bureaux de liaison.

3.3. Réserves

La Ville de Genève, la République et canton de Genève et Pro Helvetia accordent leurs subventions sous réserve que les moyens dont ils disposent chacun pour l'encouragement des compagnies de danse ne subissent pas de réduction pendant la durée du contrat. Toute réduction du budget d'une partie subventionnante peut entraîner une réduction proportionnelle de la contribution que cette partie accorde.

Les montants de Pro Helvetia sont versés à la condition que les crédits budgétaires soient libérés par le Parlement fédéral et que les moyens financiers prévus pour la danse ne subissent pas de diminution pendant la durée de validité de la convention.

Il n'y a pas de garantie solidaire des parties subventionnantes quant au montant total des subventions attribuées à la Compagnie.

4. Engagements de la Compagnie

4.1 Base

Le projet artistique de la Compagnie est décrit dans le dossier figurant en annexes 1 et 2. Il comprend le plan financier triennal, qui sert de base pour les sommes versées par les subventionneurs.

4.2. Productions

Durant la période de validité de la convention, la Compagnie La Ribot s'engage à créer au moins deux œuvres chorégraphiques qu'elle présentera au public de sa région.

La Compagnie s'engage à effectuer un travail de sensibilisation aux arts scéniques et performatifs contemporains. Ce travail consiste à faciliter l'accès de tous les publics, et plus particulièrement des élèves du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), aux productions de la Compagnie. Il consiste également à faire connaître le monde professionnel des arts scéniques et performatifs contemporains auprès du public le plus large possible.

4.3. Tournées

La Compagnie La Ribot s'efforcera de se produire à 10 reprises en au moins 5 endroits différents dans les autres régions linguistiques suisses et/ou à l'étranger selon les critères de Pro Helvetia. Ces chiffres représentent une moyenne annuelle, envisagée pour la durée de la convention.

Pro Helvetia tiendra compte lors de ses évaluations des facteurs supplémentaires tels que la renommée des lieux d'accueil, le nombre de spectateurs et la spécificité de l'œuvre présentée.

4.4. Bénéficiaire direct

La Compagnie La Ribot est le bénéficiaire direct de ces subventions. Elle s'engage à ne procéder à aucune redistribution en tout ou partie de cette aide financière.

4.5. Autres sources de financement

La Compagnie La Ribot s'engage à solliciter tout appui financier public ou privé auquel elle peut prétendre du moment qu'il n'entre pas en contradiction avec les principes et valeurs des parties subventionnantes.

La Compagnie La Ribot s'engage à assurer le financement de la part du budget non couverte par la convention avec les cachets, fonds de coproduction ainsi que les contributions d'autres institutions (fondations, sponsors, etc.).

4.6. Excédent et déficit

Au terme de l'exercice comptable, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément à la convention, le résultat annuel établi conformément à l'article 4.8 est réparti entre la Ville, le Canton et Pro Helvetia selon la clé figurant au présent article.

Une créance reflétant la part restituable aux collectivités publiques est constituée dans les fonds étrangers de la Compagnie. Elle s'intitule «Subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention». La part conservée par la Compagnie est comptabilisée dans un compte de réserve spécifique intitulé «Part de subventions non dépensée» figurant dans ses fonds propres.

Pendant la durée de la convention, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties selon la clé figurant au présent article et sont déduites de la créance jusqu'à concurrence du solde disponible et du compte de réserve spécifique.

La Compagnie conserve 66 % de son résultat annuel. Le solde est réparti entre la Ville, le Canton et Pro Helvetia au pro rata de leur financement.

A l'échéance de la convention, la Compagnie conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué à la Ville, au Canton et à Pro Helvetia.

A l'échéance de la convention, la Compagnie La Ribot assume ses éventuelles pertes reportées.

4.7. Echanges d'informations

Au mois de novembre de chaque année, la Compagnie La Ribot remet son programme annuel (de janvier à décembre) à la Ville, au Canton et à Pro Helvetia.

Le programme contient les éléments suivants :

- objectifs de développement artistique;
- programme de la prochaine saison (productions, tournées, autres activités);
- budget d'exploitation et budget de tournées;
- plan de financement.

Les partenaires de la convention se rencontreront au printemps 2013 pour un échange d'informations. Chaque partie s'engage à communiquer aux trois autres parties, dans les plus brefs délais, toute modification ou information pertinente concernant l'application de la présente convention. En conséquence, en cas d'incapacité de la Compagnie La Ribot à fournir les prestations annoncées pour cause de maladie, d'accident ou d'empêchement majeur, elle en informera les parties subventionnantes qui pourront convenir d'une éventuelle adaptation de la convention.

4.8. Rapport d'activités et comptes

Le rapport annuel (janvier - décembre) est remis au plus tard fin mars à la Ville, au Canton et à Pro Helvetia. Il comprend les éléments suivants :

- compte-rendu circonstancié des activités de l'année écoulée;
- formulaire de tournées (annexe 4);
- dossier de presse, DVD des dernières créations;
- énumération des principales évolutions et modifications;
- comptes annuels présentés selon les normes Swiss GAAP RPC et en conformité avec la directive transversale du Canton;
- tableau de bord (annexe 3).

4.9. Communication

Sur tout document promotionnel produit par la Compagnie La Ribot et/ou par les organisateurs concernés, doit figurer de manière très visible la mention «Avec le soutien de la Ville de Genève, de la République et canton de Genève et de Pro Helvetia, Fondation suisse pour la culture».

La mention en allemand, italien et anglais est la suivante :

- «Mit Unterstützung der Stadt Genf, des Kantons Genf und der Schweizer Kulturstiftung Pro Helvetia».
- «Con il sostegno della Città di Ginevra, del Cantone di Ginevra e della Fondazione svizzera per la cultura Pro Helvetia».
- «With the support of the City and Canton of Geneva and the Swiss Arts Council Pro Helvetia ».

Les logos et armoiries des parties subventionnantes doivent également y figurer si les logos d'autres partenaires sont présents (voir 8. 1 Adresses).

Dans le cadre de leurs moyens de communication existants, la Ville, le Canton et Pro Helvetia s'engagent à faire connaître leur soutien conjoint à la Compagnie La Ribot.

4.10. Annonces de représentations à l'étranger

La Compagnie La Ribot s'engage à annoncer en temps utile aux représentations diplomatiques suisses à l'étranger les représentations qu'elle donnera dans le pays concerné et mettra éventuellement à leur disposition des informations et des supports publicitaires (voir 8. 1 Adresses).

5. Evaluation

Début 2014, dernière année de validité de la convention, les parties procéderont à une évaluation conjointe des exercices 2012 et 2013 ainsi que des éléments connus de 2014. Le rapport d'évaluation sera terminé au plus tard fin mars 2014. Il servira de référence à la décision concernant le renouvellement de la convention.

L'évaluation sera menée conjointement par la Ville, le Canton et la Compagnie La Ribot, avec la participation de Pro Helvetia.

Elle portera essentiellement sur les aspects suivants, fixés par la convention :

- le fonctionnement des relations entre les parties signataires;
- le respect des objectifs fixés à la Compagnie La Ribot (objectifs artistiques et travail de sensibilisation à la danse contemporaine);
- le respect du plan financier triennal;
- l'adéquation entre les moyens financiers octroyés et l'évolution de la Compagnie La Ribot;
- l'atteinte des valeurs cibles figurant dans le tableau de bord.

L'évaluation tiendra également compte des contextes économique et artistique aux niveaux fédéral, cantonal et municipal (possibilités budgétaires, émergences de nouvelles compagnies, etc.).

6. Durée et renouvellement

La convention est conclue pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014.

Il n'existe pas de droit automatique au renouvellement ou à la prolongation de la convention au terme de cette période.

La Ville et le Canton décideront avant fin avril 2014 si la Compagnie La Ribot sera ou non proposée pour une prochaine convention de soutien conjoint. La décision définitive portant sur la conclusion d'une nouvelle convention de trois ans sera prise avant fin juin 2014. Le renouvellement d'une convention se décide à l'unanimité.

7. Résiliation du contrat

La convention peut être résiliée et la restitution totale ou partielle demandée par l'une des autorités subventionnantes lorsque :

- a. l'aide financière n'est pas utilisée en conformité de l'affectation prévue;
- b. le bénéficiaire n'accomplit pas ou accomplit incorrectement sa tâche malgré une mise en demeure;
- c. l'aide financière a été indûment promise ou versée, soit en violation du droit, soit sur la base d'un état de fait inexact ou incomplet;
- d. l'évaluation intermédiaire (printemps 2013) montre que les bases du contrat ne peuvent être respectées.

La convention peut être dénoncée si la Compagnie déplace son siège social dans une autre commune ou un autre canton.

La convention devient caduque à compter de la date où la Compagnie procède à sa dissolution ou cesse ses activités. Dans ce cas, les subventions déjà versées doivent être restituées pro rata temporis.

8. Appendice

8.1. Adresses

Adresse de liaison pour annonces de représentations à l'étranger :
<http://www.eda.admin.ch/eda/g/home/emb/addch.html>

Adresses pour les logos :

www.ville-geneve.ch/?id=6429

www.prohelvetia.ch

République et canton de Genève: s'adresser au service cantonal de la culture
(culture@etat.ge.ch)

8.2. Compte

Les versements sont effectués sur le compte suivant :

Titulaire du compte: Fondation Cie La Ribot

Banque: Banque Cantonale de Genève

Adresse de la banque: CH-1211 GENEVE

IBAN: CH7800788000H33026769

9. Entrée en vigueur

La présente convention entre en vigueur après ratification par le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève par voie d'arrêté et signature des autres parties.

Fait à Genève le 25 janvier 2012 en quatre exemplaires originaux.

Pour la Ville de Genève :

Sami Kanaan
Conseiller administratif chargé du
département de la culture et du sport



**Pour la République et canton de
Genève :**

Charles Beer
Conseiller d'Etat chargé du département
de l'instruction publique, de la culture et du
sport



Pour Pro Helvetia :

Pius Knüsel
Directeur



Felizitas Ammann
Responsable de la division danse

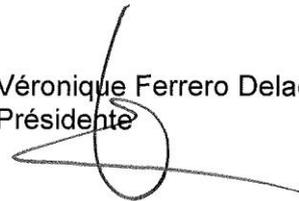


Pour la Compagnie La Ribot :

Maria Ribot
Directrice artistique



Véronique Ferrero Delacoste
Présidente



COMPAGNIE LA RIBOT

Projets 2012 – 2013 – 2014



Objectifs et options artistiques

Trois nouvelles créations, dont la poursuite d'un projet phare, les *Pièces distinguées*.

Le maintien du niveau de diffusion internationale de la compagnie :

- pérennisation des liens avec les coproducteurs existants
- développement de nouvelles collaborations.
- Réalisation d'un focus La Ribot auprès de Sadler's Wells – Londres en 2012

L'implantation approfondie de la compagnie dans la vie et le paysage genevois et suisse avec :

- des projets de sensibilisation et de formation en collaboration avec la Haute Ecole d'Art et de Design – HEAD de Genève, département Arts-Actions, avec l'Université de Genève et avec d'autres institutions locales.
- renforcement des liens avec les partenaires locaux et régionaux

L'année 2011 a été consacrée à la création pour la conquête des grands plateaux avec la quatrième série des *Pièces distinguées*, titrée *PARAdistinguidas*. L'année 2012 sera dédiée à la diffusion au niveau international de *PARAdistinguidas* et notamment à la mise en place d'un focus La Ribot, à l'invitation de Sadler's Wells - Londres, scène la plus importante pour la danse contemporaine au Royaume Uni, avec la présentation de trois autres créations : *llámame mariachi*, *Laughing Hole*, *Treintaycuatropiècesdistinguidas&onestriptease*. Il y aura également la poursuite des tournées des 4 autres pièces au répertoire ainsi qu'une création au Ballet de Lorraine. La Ribot prépare également une série d'actions de formation et de sensibilisation à Genève et à l'étranger. En 2013 et 2014 deux nouveaux projets de création seront mis en place, parallèlement aux activités liées aux tournées.

Dans les années à venir, La Ribot tient à se lier davantage à la ville de Genève - où elle vit et travaille - et à ses habitants. Elle souhaite notamment développer le travail pédagogique qu'elle a mis en place lors de ses 4 ans d'enseignement à la HEAD en s'investissant dans des actions de formation et de sensibilisation. Elle intervient régulièrement en Europe, en proposant des cours intensifs et des master classes en matière d'art visuel ou de danse, telles que celles du Master Practicas Escenicas y Cultura Visual à l'Université d'Alcala de Madrid ou la School for New Dance Development (SNDO) à Amsterdam, avec lesquels elle maintient une collaboration continue depuis 2007.

Tout en gardant le niveau de diffusion de ses activités au niveau international et se concentrant sur le développement de nouveaux partenariats, La Ribot souhaite aussi s'investir davantage au niveau local. Elle tient à saisir l'opportunité que lui offre les différentes formations pédagogiques mises en place à Genève, dans les autres cantons suisses, mais aussi dans les régions voisines pour actualiser une série de projets de sensibilisation et de formation. La Ribot souhaite amener son expérience de sensibilisation acquise en travaillant avec plus de 500 figurants pendant 7 ans pour la tournée de *40 espontáneos* et plus de 200 en 2011 seulement avec la 4^{ème} série de *Pièces distinguées – PARAdistinguidas*.

La Ribot souhaite également poursuivre ses *Pièces distinguées*, si caractéristiques de sa personnalité artistique, en créant une cinquième série. Si la quatrième série a mis l'accent sur les grands plateaux en développant les idées de multiplication et de juxtaposition, la nouvelle série, prévue pour 2014, l'accent sera porté sur l'« art de commencer et l'art de finir » (Italo Calvino).

Les projets pour 2012 – 2013 - 2014

- En 2012 :**
- Projet de formation et de sensibilisation en collaboration avec la Haute Ecole d'Art et de Design de Genève
 - Diffusion et tournée des pièces en répertoire : *Laughing Hole* (2006), *Gustavia* (2008), *llámame mariachi* (2009), *PARAdistinguidas* (2011) et aussi des œuvres visuelles (installations ou vidéos comme *Treintaycuatropiècesdistingüées&onestriptease* (2007))
 - Mise en place du Focus La Ribot initié par Sadler's Wells, Londres
 - Nouvelle Création au Ballet National de Lorraine (Nancy, France)
- En 2013 :**
- Nouvelle Création 2013
 - Diffusion et tournée des pièces en répertoire : *Laughing Hole* (2006), *Gustavia* (2008), *llámame mariachi* (2009), *PARAdistinguidas* (2011), « Création au Ballet de Lorraine » (2012) et d'autres œuvres visuelles
- En 2014 :**
- Création d'une cinquième série de *Pièces distinguées*.
 - Poursuite des tournées et des expositions

Actions de sensibilisation et de formation

La Ribot souhaite donner une continuité aux quatre années d'enseignement qu'elle a exercées auprès de la Haute Ecole d'Art et de Design à Genève (2004-2008) en réalisant une série de cours intensifs au sein de l'institution en collaboration avec le département Arts Actions mais aussi dans d'autres villes en Europe (Amsterdam, Madrid, Berlin, Strasbourg).

Il s'agira pour La Ribot de transmettre son expérience aux étudiants et réaliser un échange avec les enseignants actifs au sein de ces établissements. Pendant le premier semestre 2012, La Ribot rencontrera un groupe d'étudiants qu'elle suivra dans leur démarche personnelle de réalisation d'un projet artistique.

L'Artiste établira sa collaboration continue avec la School of New Dance Development – SNDO d'Amsterdam et poursuivra ses interventions dans le courant de l'année 2012, 2013 et 2014.

Des collaborations ponctuelles avec le Département d'Histoire de l'art de l'Université de Genève sont également prévues dans le cadre de séminaires et de rencontres autour des pièces de La Ribot.

Dans le cadre des tournées avec le spectacle *PARAdistinguidas* (2011), La Ribot invite dans chaque ville de représentation une vingtaine de figurants locaux à rejoindre l'équipe artistique et à intégrer le projet. Les figurants, des amateurs aux profils et aux parcours très divers, bénéficient de deux jours de workshops intensifs avec tous les membres de la compagnie avant la première du spectacle et ont un accès privilégié au mécanismes de création et de réalisation du spectacle. En 2011 plus de 200 amateurs ont participé à ce projet, dont une trentaine à Genève.

Tournées

4 productions seront en tournée en 2012

■ **Laughing Hole (2007)**

« Laughing Hole se déploie entre le rire et l'action. Il s'agit pour les interprètes d'occuper l'espace, d'en revenir à sa dimension physique, à l'échelle humaine, et de faire vivre, dans ce trou mystérieux, dans la secousse du rire, un processus d'accumulation qui joue sur l'ambiguïté entre construction visuelle et signification. Interface en forme de mémorial dont les variations et les traces s'inscrivent sur plusieurs échelles, allant de l'intime au monde. » - **Irène Filliberti**

■ **Gustavia (2008)**

« *Gustavia* c'est un clown sexuel, une comtesse, une amazone futuriste. Mathilde Monnier et La Ribot forment un duo hilarant qui laboure allégrement le champ trop déserté du burlesque (...) Ensemble, elles nous offrent ces trois opérations qu'on trouve rarement conjointes : rêver, rigoler et réfléchir. » - **Michèle Pralong**

■ **Ilámame mariachi (2009)**

Dans cette pièce, La Ribot modifie la perception de l'espace. La chorégraphie, le film, le décor et la danse sont autant d'éléments indissociables emboîtés jusqu'au vertige.

Selon Jose Antonio Sanchez : « La main, quasiment invisible dans le tournage du film, constitue une des clés de ce travail. « La vraie condition de l'homme – assure Godard – c'est de penser avec ses mains ». Traditionnellement, le cinéma a prétendu effacer de ses expositions les marques de l'intervention manuelle dans son processus de la même manière que l'appareil spectaculaire de la danse prétendait effacer les

marques de la gravité corporelle en inscrivant le corps matériel et capricieux dans un espace géométrisé et artificiellement vide. »

Au contraire, dans *llámame mariachi*, la réalité du travail manuel est rendue visible à travers l'utilisation d'un plan séquence et la gravité des corps et soulignée sur scène par la lenteur des mouvements.

■ PARAdistinguidas (2011)

Une nouvelle série de *Pièces distinguées* en première à Strasbourg et Genève en 2011.

PARAdistinguidas est probablement le projet le plus ample dans la carrière de La Ribot. Il s'inscrit dans une continuité artistique et formelle marquant le retour à deux thématiques centrales dans son travail depuis les années 90 : d'un côté le questionnement de la structure et de la condition du spectacle contemporain comme forme avec les premières séries de pièces distinguées, et d'un autre côté le travail avec les figurants comme matière vivante et leur condition flottante entre spectateurs et interprètes à part entière.

En reprenant l'idée d'une structure narrative éclatée, composée de récits courts (de 30 secondes à 7 minutes maximum) sans liens apparents et développée autour de l'idée du solo, La Ribot souhaite revisiter le protocole qu'elle s'était fixée auparavant pour les premières séries de *pièces distinguées* (1993-2003) - 34 à ce jour pour une limite fixée à 100. Quatre autres interprètes et une vingtaine de figurants locaux seront invités à s'associer à ce projet et au développement d'une nouvelle série de pièces. Tout comme le projet distingué, le travail avec les figurants est une préoccupation constante pour La Ribot (*12 Toneladas de Plumas* - 1991, *El Gran Game* - 1999, *40 espontáneos* - 2004) et *PARAdistinguidas* s'inscrit dans cette continuité tout en altérant ses données génériques et rétrospectives, pour aboutir à une forme nouvelle, au-delà (PARA...) du protocole.

Nouvelle Création 2012

En 2012 La Ribot souhaite poursuivre et élargir le champs de ses recherches avec une équipe artistique élargie et probablement renouvelée. Dans ce contexte la chorégraphe a répondu à l'invitation du Ballet National de Lorraine pour réaliser une nouvelle création dont la première est prévue pour novembre 2012. La priorité est mise sur le développement de partenariats autant au niveau local (ADC, Bâtiment des Forces Motrices, Comédie de Genève ou Théâtre du Grütli) et international pour donner à ce nouveau projet une envergure et une forte visibilité.

Focus La Ribot à Sadler's Wells, Londres

En 2012, la chorégraphe sera invitée par la grande institution londonienne à mettre en place un focus autour de son travail. La totalité des pièces en répertoire seront représentées à cette occasion sur la scène la plus importante pour la danse au Royaume Uni : *llámame mariachi*, *Laughing Hole* et *PARAdistinguidas*, ainsi qu'une série de projections, de conférences et de workshops. D'autres institutions seront associées à cet événement d'une grande importance pour la chorégraphe, mais aussi pour le rayonnement artistique d'une compagnie suisse : Southbank Centre – Hayward Gallery, The Place ou encore ArtsAdmin Londres.

2013

Nouvelle création 2013

En 2013 La Ribot entamera une nouvelle création. L'artiste souhaite élargir le champ de l'expérimentation et approfondir ses recherches artistiques autant dans le domaine scénique que dans celui des arts visuels. De nouveaux liens avec des coproducteurs locaux devront être créés, tenant compte du contexte actuel – ADC, CAC, MAMCO, Théâtre de la Comédie, Théâtre du Grütli ou encore Festival de la Bâtie.

Tournées

5 productions seront en tournée en 2013

- Laughing Hole (2006)
- Gustavia (2008)
- Ilámame mariachi (2009)
- PARAdistinguidas (2011)
- Création Ballet National de Lorraine (2012)

2014

Nouvelle création : cinquième série des *Pièces distinguées*

« Dans *Six Memos for the Next Millenium*, cycle de conférences écrit en 1985 par Italo Calvino, celui-ci proposait, pour passer le millenium d'utiliser les concepts de légèreté, de vitesse, d'exactitude, de visibilité et de multiplicité et encore... l'art de commencer et l'art de finir. En suivant les mémos de Calvino, les premières périodes des *pièces distinguées*, c'est-à-dire les 34 pièces distinguées, étaient dédiées à la légèreté, la vitesse et l'exactitude. Avec *PARAdistinguidas*, j'attaquerai la multiplicité, et avec la cinquième série, j'aborderai « l'art de commencer et l'art de finir ». »

La Ribot

Tournées

6 productions seront en tournée en 2014

- Laughing Hole (2006)
- Gustavia (2008)
- Ilámame mariachi (2009)
- Paradistinguidas (2011)
- Création Ballet National de Lorraine (2012)
- Nouvelle création (2013)

Annexe 2: Plan financier triennal

BUDGET - COMPAGNIE LA RIBOT

A. CHARGES	2012	2013	2014
Salaires personnel fixe (charges comprises)	272'661.14	272'661.14	272'661.14
Salaires personnel intermittent (charges comprises)	136'996.15	138'235.63	137'711.74
Charges administratives et de fonctionnement	68'550.00	68'550.00	68'550.00
Charges de communication, diffusion, Captation	28'600.00	43'600.00	43'600.00
Charges de production et de création	45'000.00	40'000.00	40'000.00
Charges de tournée et de déplacement	201'810.00	201'810.00	201'810.00
Total des produits	753'617.29	764'856.77	764'332.88
B. PRODUITS	2012	2013	2014
COPRODUCTIONS	151'617.29	127'840.00	140'000.00
CESSIONS	205'000.00	205'000.00	205'000.00
REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TOURNEE	102'000.00	102'000.00	102'000.00
SUBVENTIONS			
Pro Helvetia	100'000.00	100'000.00	100'000.00
Ville de Genève	80'000.00	80'000.00	80'000.00
Canton de Genève	80'000.00	80'000.00	80'000.00
Loterie Romande	0.00	20'000.00	20'000.00
Migros	0.00	10'000.00	5'000.00
Corodis	5'000.00	5'000.00	5'000.00
Dons divers	15'000.00	15'000.00	12'000.00
PRODUITS DES WORKSHOPS, SENSIBILASATION et divers	15'000.00	20'000.00	15'000.00
Total des produits	753'617.29	764'840.00	764'000.00
RESULTAT	0.00	-16.77	-332.88

Annexe 3: Tableau de bord

		Valeurs cibles	2012	2013	2014
Indicateurs personnel					
Personnel fixe	Nombre de postes en équivalent plein temps (40h par semaine)	3			
	Nombre de personnes	4			
Personnel intermittent	Nombre de semaines par année (un poste = 52 semaines à 100%)	75			
	Nombre de personnes	10			

Indicateurs d'activités					
Nombre de représentations	Nombre total de représentations durant l'année	18 par année min. en moyenne			
Nombre de productions	Nombre de spectacles réalisés par la compagnie durant l'année	1			
Nombre de reprises	Nombre de spectacles en reprise durant l'année	2			
Tournées	Nombre de représentations dans les autres régions linguistiques suisses et/ou à l'étranger	10 par année min. en moyenne			
	Nombre de lieux des tournées dans les autres régions linguistiques suisses et/ou à l'étranger (joindre liste en annexe)	5 lieux différents min.			
Nombre de spectateurs	Nombre de spectateurs ayant assisté aux représentations à Genève	700			
	Nombre de spectateurs ayant assisté aux représentations en tournée (détail par tournée en annexe)	4'000			
Activités pédagogiques	Nombre d'ateliers, masterclasses, rencontres, conférences, interventions	4			

Indicateurs financiers					
Charges de personnel		Voir plan financier			
Charges de production					
Charges de fonctionnement					
Charges de promotion					
<i>Total des charges</i>					
Subventions Ville de Genève					
Subventions Etat de Genève					
Autres financements publics et privés					
Ventes et produits divers					
<i>Total des produits</i>					
<i>Résultat</i>					

Ratios

Part de financement Ville et Etat	Subventions Ville+Etat / total des produits	Voir plan financier			
	Subventions Ville+Etat / total des subventions reçues				
Part d'autofinancement	Ventes et produits divers / total des produits				
Part des charges de personnel	Charges de personnel / total des charges				
Part des charges de production	Charges de production / total des charges				
Part des charges de fonctionnement	Charges de fonctionnement / total des charges				
Taux de rayonnement	Nb de représentations en tournée / nb de représentations total durant l'année	80%			

